

16 juil 2021 -17:55

Appartient à Conseil des ministres du 16 juillet 2021

Augmentation de l'allocation de remplacement de revenus octroyée aux personnes handicapées - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre chargée des Personnes handicapées Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal portant augmentation du montant de l'allocation de remplacement de revenus octroyée aux personnes handicapées.

Dans le cadre de la répartition de l'enveloppe bien-être, les partenaires sociaux ont remis au gouvernement, le 19 avril 2021, un avis unanime sur l'augmentation des prestations sociales. Le gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre l'avis unanime des partenaires sociaux le plus rapidement possible. Pour ce faire, le projet d'arrêté royal, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, prévoit une augmentation de 2 % du montant de l'allocation de remplacement de revenus pour les personnes handicapées au 1er juillet 2021.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant augmentation du montant de l'allocation de remplacement de revenus en application de l'article 6, § 6, de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux personnes handicapées

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure
Porte-parole (NL)
+32 479 27 68 64
jurgen.masure@lalieux.fed.be